

Obligation structurée – Emission

Société Générale (FR)

Silver Age Thematic Note

Produit émis dans le cadre du programme
Positive Impact Finance de Société Générale



Sommaire

<i>Introduction</i>	5
Public cible	5
Nature de l'investissement	5
<i>Qu'est-ce que le financement à impact positif ?</i>	6
<i>L'indice Solactive Silver Age (Price Return)</i>	8
Rationnel de l'indice	9
Détail du processus de sélection	10
<i>Evolution et composition de l'indice Solactive Silver Age (Price Return)</i>	11
Evolution de l'indice Solactive Silver Age (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les 10 dernières années	11
Zoom sur la performance et la volatilité de l'indice Solactive Silver Age (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return)	11
Composition actuelle de l'indice	12
<i>Description du mécanisme</i>	14
Illustrations fictives	15
<i>Principaux risques de Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note</i>	17
Documentation juridique	17
Risque de crédit	17
Risque de rendement	17
Risque de fluctuation du prix	18
Risque de liquidité	18
Risque lié à l'indice	18
Risque de remboursement anticipé	18
<i>Principales caractéristiques financières</i>	20
<i>Avis important</i>	22

Introduction

- Obligation structurée d'une durée de 10 ans.
- Ce produit vous permet de contribuer au programme de Financement à Impact Positif de la Société Générale : Société Générale s'engage à détenir à son bilan des actifs financiers à Impact Positif pour un montant équivalent à l'ensemble des souscriptions dans Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note et ce, pendant toute la durée de vie du produit (cf. pages 6 et 7).
- Performance liée à celle de l'indice Solactive Silver Age (Price Return)¹, sans limite à la hausse. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice. La thématique de l'indice n'est pas liée au Financement à Impact Positif.
- A l'échéance :
 - si la performance moyenne² de l'indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute⁴ unique équivalente à la performance moyenne de l'indice ;
 - si la performance moyenne² de l'indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais³ et taxes).
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à cette éventuelle plus-value sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.
- Emetteur : Société Générale [Moody's : A2 (perspective stable), S&P : A (perspective stable), Fitch : A+ (perspective stable)]⁵.

Public cible

Cette obligation structurée complexe est réservée aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Ces clients doivent également posséder suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note.

Nature de l'investissement

Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note est une obligation structurée émise par Société Générale. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital investi (hors frais³ et taxes) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute⁴ unique liée à la performance moyenne² positive de l'indice (cf. page 14).

¹ Voir description en pages 9 et 10.

² La performance moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice durant les 3 dernières années (37 observations) du produit.

³ Frais d'entrée de 2,50%.

⁴ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁵ Ratings au 06/11/2017. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites: https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings, https://www.moody.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004 et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

Qu'est-ce que le financement à impact positif ?

Société Générale est l'une des banques pionnières de l'initiative des Nations Unies pour une Finance à Impact Positif, qui se caractérise par le financement de toute activité produisant de manière vérifiable un impact positif sur l'économie, la société ou l'environnement tout en s'assurant que les impacts négatifs potentiels ont bien été identifiés et correctement gérés. L'activité Banque de Financement et d'Investissement du Groupe communique sur les nouveaux financements à impact positif depuis 2012 et cette production est en constante progression. **Sur la période 2012-2016, la production de nouveaux financements à impact positif a été multipliée par 3,5.** En 2016, le montant des nouveaux financements à impact positif s'élevait à 2 244 millions d'euros (contre 1 856 millions d'euros en 2015). Le Groupe continue d'œuvrer au développement du Financement à Impact Positif et a été à l'initiative du Manifeste¹ pour un impact positif lancé en octobre 2015 par la Commission bancaire de l'UNEP FI (Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement). L'UNEP FI a été initiée lors du Sommet de la Terre de 1992 : elle a pour mission de promouvoir la finance durable. Plus de 200 institutions financières (banques, assureurs et investisseurs) collaborent avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement afin de comprendre les enjeux environnementaux actuels et de trouver les différents moyens que les acteurs de la finance peuvent mettre en œuvre pour y répondre. Ce Manifeste est un appel aux banques et autres intervenants du secteur financier à envisager de manière plus globale leur rôle au sein de l'économie, de la société et de l'environnement au sens large et à développer des solutions financières innovantes pour combler les besoins de financement nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies. Conformément au programme de ce manifeste, Société Générale a entamé un projet consistant à mettre en place un incubateur d'opérations à impact positif et s'engage à participer à la définition des Principes du Financement à Impact Positif², lancés le 30 janvier 2017 à Paris. Ces principes sont développés par un groupe de 19 banques et investisseurs afin de promouvoir les financements à impact positif. Ambitionnant d'être un acteur clé de la transition énergétique, Société Générale poursuivra son

rôle de pionnier du Financement à Impact Positif, en pilotant conjointement avec ING et Triodos Bank, le groupe de travail de l'UNEP FI sur le Financement à Impact Positif chargé de développer une feuille de route et le cadre d'un marché dynamique sur lequel les besoins, les solutions et les financements convergeront efficacement dès 2017.

Chaque souscription dans Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note contribue au programme de Financement à Impact Positif de la banque : Société Générale s'engage à détenir à son bilan des actifs financiers (prêts) à Impact Positif pour un montant équivalent à l'ensemble des souscriptions dans Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note et ce, pendant toute la durée de vie du produit.

Société Générale s'engage à contrôler ces actifs financiers à Impact positif grâce à un processus interne rigoureux de suivi des risques environnementaux et sociaux associés, durant la durée du placement. De plus, Vigeo Eiris a été mandaté par Société Générale en tant qu'auditeur externe afin d'évaluer de manière indépendante la durabilité des projets liés aux actifs financiers à Impact Positif associés à Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note, selon la méthodologie d'évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) de Vigeo Eiris. Vigeo Eiris a confirmé le caractère durable des actifs financiers à Impact Positif qui sont détenus dans le cadre des émissions d'obligations structurées à impact positif.

vigeoeiris
Enterprise

Fondé en 2002, Vigeo Eiris s'est imposé comme le premier expert européen de l'analyse, de la notation et de l'audit-conseil des organisations, s'agissant de leurs démarches, pratiques et résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».

La certification de ces actifs financiers à Impact Positif

Les actifs financiers à Impact Positif, qui désignent les transactions liées aux projets à impact positif identifiés, sont évalués et certifiés par des experts dédiés à l'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux, utilisant une méthodologie d'évaluation basée sur les normes et standards Internationaux les plus stricts en matière Environnementale et Sociale.



¹ <http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/PositifImpactManifesto.pdf>

² <http://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2017/01/POSITIVE-IMPACT-PRINCIPLES-AW-WEB.pdf>

Sources : UNEP FI & Société Générale



« Le programme Financement à Impact Positif constitue une vraie avancée dans le cadre de nos objectifs de développement durable. Il montre que les banques s'engagent pour surmonter les défis engendrés par la transition vers une économie plus verte et plus solidaire. »

Séverin Cabannes

Directeur général délégué de Société Générale



Quelques exemples de bénéfices Environnementaux et Sociaux des projets à impact positif financés par la Société Générale

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

- Conservation de la biodiversité et maintien des écosystèmes (avec notamment des opérations de reforestation).



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Production d'énergie à partir de sources renouvelables.
- Performance énergétique des bâtiments.
- Transports collectifs...

ACCES A L'EDUCATION

- Financer la construction de bâtiments éducatifs (Universités et écoles), d'équipement et de loisirs, afin de favoriser l'accès à la culture.



SANTE ET BIEN ETRE

- Amélioration du bien-être grâce au centre de développement et de formation d'activités physiques adaptées, destinées aux personnes en situation d'handicap, en difficultés sociales et/ou aux personnes âgées.

A middle-aged man with grey hair, wearing a white dress shirt and a blue tie, is looking down at a document he is holding. He is in a library or office setting, with bookshelves filled with books visible in the background. The lighting is soft and focused on the man.

L'indice Solactive Silver Age (Price Return)

Rationnel de l'indice

Pour un investissement diversifié et potentiellement performant à long terme, l'indice Solactive Silver Age (Price Return) s'expose à une sélection de sociétés qui ont été identifiées par Solactive comme pouvant tirer parti du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de vie en Europe, combinée à des critères financiers de dividende* et de volatilité**. Solactive est une agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

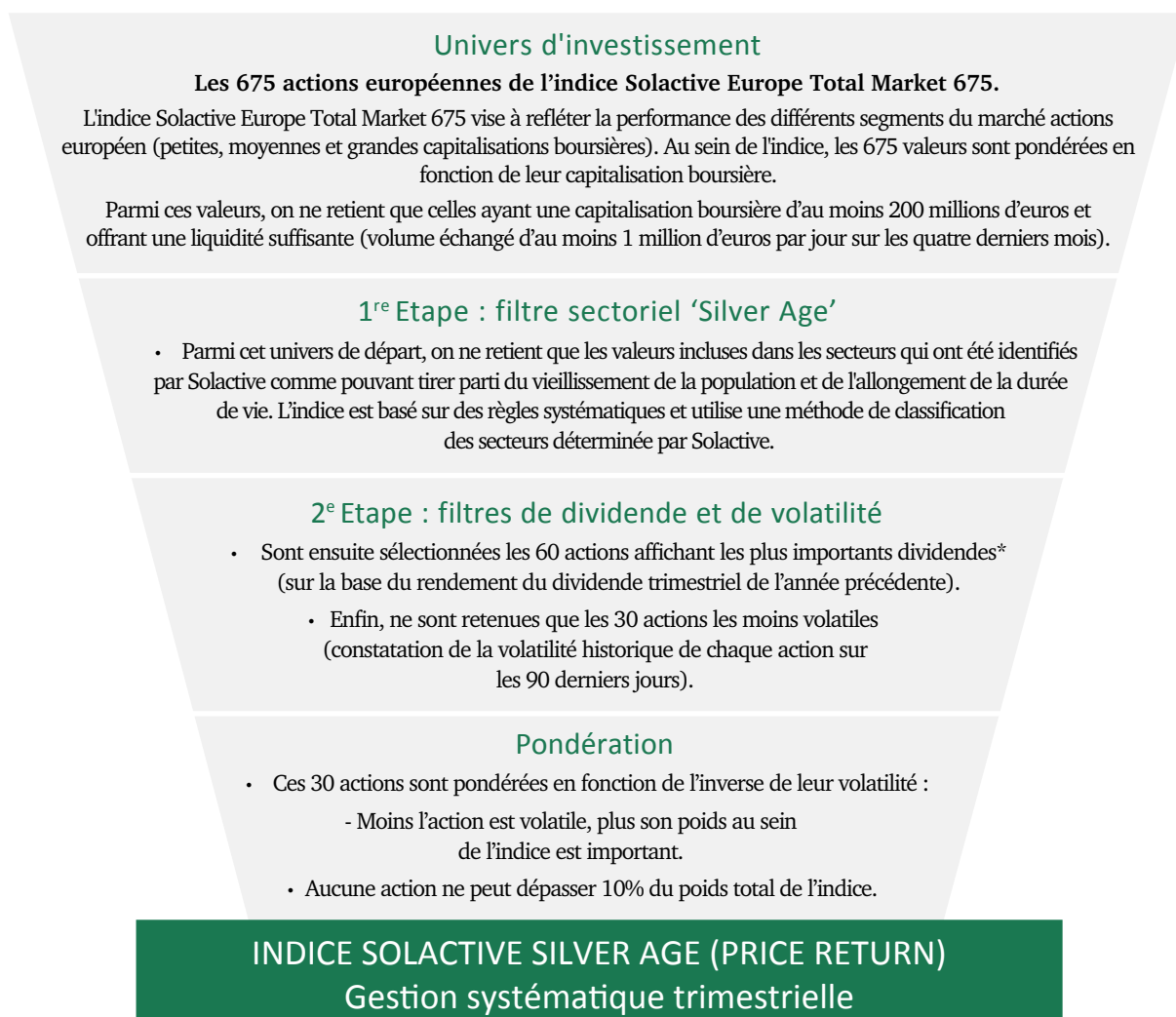
La population âgée est celle qui croît le plus vite dans le monde. Ainsi, en 2030, en Europe, les plus de 65 ans devraient représenter près de 25% de la population, certains pays comme l'Allemagne ou l'Italie dépassant même les 36%. Malgré le recul de l'âge de la retraite dans de nombreux pays européens pour faire face à l'allongement de la durée de vie, les personnes retraitées continuent de progresser à un rythme soutenu (sources : World Bank (<https://data.worldbank.org/indicator/SPPOP65UPFE.IN>) & Eurostat (http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Population_structure_and_ageing)).

Le contexte économique semble donc particulièrement favorable à cette thématique d'autant que la population européenne devrait vieillir dans de meilleures conditions matérielles que la précédente et devrait donc bénéficier d'un pouvoir d'achat plus important (source : Accenture ('The Seven Myths of Population Aging: How Companies and Governments Can Turn the 'Silver Economy' into an Advantage')). Cette thématique semble donc porteuse pour les prochaines années en Europe.

* Bien qu'un des critères de sélection des actions de l'indice soit lié aux dividendes que celles-ci versent, l'investisseur n'a pas droit à ces dividendes.

** La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

Détail du processus de sélection



L'indice est calculé **dividendes non réinvestis** et ne comporte **pas de couverture contre le risque de change**.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de Solactive : <https://www.solactive.com/?s=SOLSILV&index=DE000SLA3MG9>

* Bien qu'un des critères de sélection des actions de l'indice soit lié aux dividendes que celles-ci versent, l'investisseur n'a pas droit à ces dividendes.

Définition d'un indice Price Return :

L'indice Solactive Silver Age est un indice de type Price Return. Ceci signifie que les dividendes éventuellement distribués par les actions le composant ne sont pas réinvestis dans l'indice et qu'ils n'ont pas d'influence sur sa performance.

Définition d'un indice systématique :

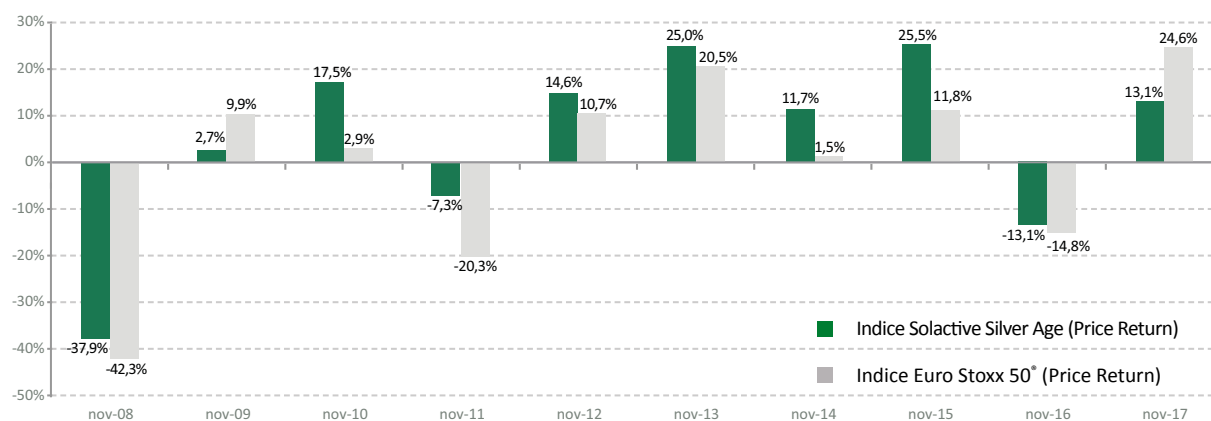
L'indice Solactive Silver Age est un indice systématique. Ceci signifie qu'il utilise une méthodologie systématique de sélection de ses composants par opposition à une gestion discrétionnaire faisant appel à l'intervention d'un gérant.

Evolution et composition de l'indice Solactive Silver Age (Price Return)

L'indice a été lancé le 6 juin 2017. **Toutes les données antérieures au 6 juin 2017 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.** Pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition, les investisseurs peuvent consulter le site de Solactive à l'adresse suivante : <https://www.solactive.com/?s=SOLSILV&index=DE000SLA3MG9>

Evolution de l'indice Solactive Silver Age (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les 10 dernières années

Performances annuelles calculées le 6 novembre de chaque année entre le 6 novembre 2007 et le 6 novembre 2017



Source : Bloomberg

Données du 6 novembre 2007 au 6 novembre 2017.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGLEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE.

Zoom sur la performance et la volatilité de l'indice Solactive Silver Age (Price Return) et de l'indice Euro Stoxx 50® (Price Return)

	Indice Solactive Silver Age (Price Return)	Indice Euro Stoxx 50® (Price Return)
Performance annualisée sur 10 ans	3,2%	-1,8%
Volatilité* historique	15,9%	24,1%

Source : Bloomberg - Données du 6 novembre 2007 au 6 novembre 2017.

* La volatilité représente les amplitudes de variations historiques de l'indice. La volatilité caractérise la propension du cours d'une action, d'un fonds ou d'un indice à varier à la hausse comme à la baisse sur une période donnée. Ainsi, plus un actif financier connaît de mouvements violents, plus sa volatilité est élevée. La volatilité historique d'un actif peut être un indicateur du niveau de risque associé à cet actif.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGLEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITE OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES NE SONT PAS GARANTIES, BIEN QUE L'INFORMATION AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGÉES FIAIBLES. CECI NE PORTE PAS PRÉJUDICE À L'OBLIGATION DE L'ÉMETTEUR D'EXÉCUTER SES OBLIGATIONS À L'ÉGARD DES INVESTISSEURS, DESQUELLES IL NE PEUT SE LIBÉRER, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE. LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

Composition** actuelle de l'indice

Sociétés	Secteurs
3I GROUP PLC	GESTION D'ACTIFS
ABCAM PLC	BIOTECHNOLOGIE
ABERTIS INFRASTRUCTURAS SA	TRANSPORT
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	ALIMENTATION
ATLANTIA SPA	TRANSPORT
BANCA MEDIOLANUM SPA	ASSURANCE VIE/SANTÉ
BPOST SA	FRET AÉRIEN/SERVICES POSTAUX
BT GROUP PLC	TÉLÉCOMMUNICATIONS
COMPASS GROUP PLC	RESTAURATION
DAILY MAIL & GENERAL TRUST PLC	MÉDIAS/JOURNAUX
GLAXOSMITHKLINE PLC	PRODUITS PHARMACEUTIQUES MAJEURS
INDITEX SA	HABILLEMENT/CHASSURES
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP	GESTION D'ACTIFS
INVESTEC PLC	BANQUES D'INVESTISSEMENT/BROKERS
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	HABILLEMENT/CHASSURES
ORANGE	TÉLÉCOMMUNICATIONS
PERNOD RICARD SA	BOISSONS ALCOOLISÉES
PLAYTECH PLC	CASINOS/JEUX
PROXIMUS	TÉLÉCOMMUNICATIONS
RECORDATI SPA	PRODUITS PHARMACEUTIQUES
ROYAL MAIL PLC	FRET AÉRIEN/SERVICES POSTAUX
SODEXO SA	SERVICES COMMERCIAUX DIVERS
SWEDISH MATCH AB	TABAC
TELENOR ASA	TÉLÉCOMMUNICATIONS
TELIA CO AB	TÉLÉCOMMUNICATIONS
UDG HEALTHCARE PLC	MATÉRIEL MÉDICAL
UNILEVER NV	PRODUITS MÉNAGERS/SOINS PERSONNELS
VODAFONE GROUP PLC	TÉLÉCOMMUNICATION SANS FIL
WH SMITH PLC	MAGASINS SPÉCIALISÉS
WHITBREAD PLC	RESTAURATION

**Toutes les actions de l'univers d'investissement sont passées en revue tous les trimestres (voir page 10).

Source : Solactive, au 06/11/2017. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Description du mécanisme

D'une durée de 10 ans, Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice Solactive Silver Age (Price Return), un indice composé de 30 actions identifiées par Solactive comme pouvant tirer parti du vieillissement de la population en Europe (voir pages 9 et 10).

A l'échéance, Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹ et taxes) si la performance moyenne² de l'indice est négative ou nulle ;
- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais¹ et taxes) plus la performance moyenne² de l'indice³ si cette dernière est positive.

Les performances de l'indice pour le calcul de la moyenne sont observées chaque mois durant les 3 dernières années (37 observations).

Moyenne des performances de l'indice observées chaque mois durant les 3 dernières années (37 observations) de l'obligation structurée Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note	Remboursement à l'échéance*
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹ et taxes)
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ¹ et taxes) + Performance moyenne ² de l'indice ³

N.B. : le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

*Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de Société Générale.

¹ Frais d'entrée de 2,50%.

² La performance moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice durant les 3 dernières années (37 observations) du produit.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de l'obligation structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la

plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de Société Générale, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-46%	13%	51%
Performance moyenne ¹ de l'indice	-35%	19%	46%
Remboursement à l'échéance ²	100%	119%	146%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ³ (frais d'entrée inclus ⁴)	-0,25%	1,50%	3,59%

Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice

	Mois 84	Mois 85	Mois 86	Mois 87	[...]	Mois 116	Mois 117	Mois 118	Mois 119	Mois 120
Performance de l'indice Solactive Silver Age (Price Return) par rapport à la date de constatation initiale (29/12/2017)	59%	62%	57%	65%	...	27%	28%	25%	13%	9%
Moyenne des 37 performances mensuelles de l'indice										46%

¹ La performance moyenne est calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice durant les 3 dernières années (37 observations) du produit.

² Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

⁴ Frais d'entrée de 2,50%.



Principaux risques de Société Générale (FR) Silver Age Note

Information complémentaire de droit belge : l'Emetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

Documentation juridique

Les 'Notes' Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 13 novembre 2017) dans le cadre du 'Debt Instruments Issuance Programme Prospectus' daté du 27 juin 2017 et approuvé par la CSSF le 27 juin 2017 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives et le résumé spécifique en langue française de l'émission sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus et à la Partie B point 8 des Conditions Définitives. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur prospectus.socgen.com. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Société Générale (qui bénéficie d'une notation A selon S&P, A2 selon Moody's et A+ selon Fitch). Si l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix du marché de Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du gain potentiel et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

Risque de rendement

Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois au cours des 3 dernières années (37 observations) de la vie de l'obligation structurée, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que la valeur de Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement, de l'évolution de l'indice Solactive Silver Age (Price Return), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Société Générale. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement. Le droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais¹ et taxes) ne vaut qu'à l'échéance.

Risque de liquidité

Les obligations structurées ne sont pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, SG Option Europe assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à SG Option Europe. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de SG Option Europe.

L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à SG Option Europe se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par SG Option Europe ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de l'obligation structurée sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié à l'indice

En cas d'événement externe, non imputable à l'Emetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à SG Option Europe (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur, et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'un minimum 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur) conformément aux dispositions du Programme d'Émission (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Emission (pages 238-243 et 457-459).

Risque de remboursement anticipé

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Emetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des Notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Emission (pages 228-245).

¹ Frais d'entrée de 2,50%.



Principales caractéristiques financières

Nom	Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note
Code ISIN	XS1669669498
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p>Frais d'entrée de 2,50% en sus du prix d'émission, prélevés par Nagelmackers.</p> <p>Commission de distribution et de partenariat Société Générale paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,00% par an du montant des titres effectivement placés. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Nagelmackers et Société Générale, cette dernière paiera également à Nagelmackers une participation aux frais marketing supportés par Nagelmackers (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau d'agences de Nagelmackers (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Nagelmackers). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que Nagelmackers, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note sont déjà inclus dans le prix d'émission.</p>
Emetteur	Société Générale
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Obligation structurée de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 15 novembre 2017 au 21 décembre 2017
Date d'émission	29 décembre 2017
Date d'échéance	5 janvier 2028
Date de constatation initiale	29 décembre 2017
Dates de constatations mensuelles pour le calcul de la performance moyenne	30/12/2024 ; 29/01/2025 ; 28/02/2025 ; 31/03/2025 ; 29/04/2025 ; 29/05/2025 ; 30/06/2025 ; 29/07/2025 ; 29/08/2025 ; 29/09/2025 ; 29/10/2025 ; 01/12/2025 ; 29/12/2025 ; 29/01/2026 ; 02/03/2026 ; 30/03/2026 ; 29/04/2026 ; 29/05/2026 ; 29/06/2026 ; 29/07/2026 ; 31/08/2026 ; 29/09/2026 ; 29/10/2026 ; 30/11/2026 ; 29/12/2026 ; 29/01/2027 ; 01/03/2027 ; 30/03/2027 ; 29/04/2027 ; 31/05/2027 ; 29/06/2027 ; 29/07/2027 ; 30/08/2027 ; 29/09/2027 ; 29/10/2027 ; 29/11/2027 ; 29/12/2027
Sous-jacent	Indice Solactive Silver Age (Price Return) - Ticker Bloomberg : SOLSILV Index
Profil d'investisseur	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont le profil d'investisseur permet un investissement à long terme tel que 'Defensive Long Term', 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'bond'. • Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 10 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné.

	<p>Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers. Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci.</p> <p>Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (06/11/2017) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30%. • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,09% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Revente avant l'échéance	<p>Les obligations structurées ne sont pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, SG Option Europe assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à SG Option Europe. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de SG Option Europe. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à SG Option Europe se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par SG Option Europe ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Publication de la valeur du produit	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos.</p>
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Les 'Notes' Société Générale (FR) Silver Age Thematic Note émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 13 novembre 2017) dans le cadre du 'Debt Instruments Issuance Programme Prospectus' daté du 27 juin 2017 et approuvé par la CSSF le 27 juin 2017 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives et le résumé spécifique en langue française de l'émission sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus et à la Partie B point 8 des Conditions Définitives.</p> <p>Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur www.prospectus.socgen.com. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, le supplément précisera que les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.</p>
Réclamation	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).</p>

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Programme d'Emission et aux Conditions Définitives avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Programme d'Emission.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : ce produit comporte un droit au remboursement total du capital (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale). Ce droit ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au niveau de ce droit au remboursement. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par SG Option Europe ou dénouement anticipé du produit : seule SG Option Europe s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. SG Option Europe s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par SG Option Europe.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les

besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'Indice) n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Solactive AG (le 'Concédant de licence'), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Emetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



